



**Vendredi 16 Juin 2023**

**Course « Ronde semi-nocturne Grand Prix Ville de Sainte Maure de Touraine »**  
**2<sup>ème</sup> Manche du Challenge Souvenir André CAILLAULT**  
**70km (35 Tours du circuit de 2 km)**

**RÈGLEMENT**

**Article 1 Organisation :** La course cyclisme est organisée **Vendredi 16 Juin 2023** et contrôlée par le club **Touraine Événement Sport**, BP4, Place du Maréchal Leclerc, F-37800 Ste Maure de Touraine selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC).

**Cette compétition est la 2<sup>ème</sup> manche du Challenge André Caillaault qui se dispute en 2 manches** dont la 1<sup>ère</sup> est à l'Île Bouchard, Mercredi 14 juin 2023 (voir article 9).

**Article 2 Circuit et Participation :** Course sur route qui se déroule sous le régime d'un usage exclusif temporaire de la chaussée et sur un circuit fermé de **2 km** à effectuer **35 fois sauf réduction décidée conjointement par jury et organisation**.

La participation est individuelle et réservée aux **coureurs Hommes des catégories Elite-Open-Access** avec vélo et roues traditionnelles, titulaires d'une licence valide et délivrée par la FFC dans la limite de **100** participants au départ. L'engagement se fait uniquement sur le site de la fédération FFC au tarif de **10€**.

**Article 3 Parcours :** Le départ officiel est à **19h30 place du Maréchal Leclerc** sur la commune de Ste Maure de Touraine (annexe circuit). Le club organisateur se réserve le droit de modifier l'itinéraire en accord avec la mairie, si un problème de dernière minute se révélait être un danger pour le bon déroulement de l'épreuve.

**Article 4 Permanence :** la remise des dossards à partir de **18h30 jusqu'à 19h15** au **stand proche du podium, place du maréchal Leclerc, coté marché**.

**Article 5 Assistance technique :** les dépannages (changement de roues) sont autorisés au podium.

**Article 6 Contrôles et antidopage :** Chaque compétiteur doit respecter les règlements et ne doit pas faire l'objet d'une mesure disciplinaire, d'une infraction relative à la lutte contre le dopage, médicale ou technologique qui entraîne une mise en course.

**Article 7 Epreuve par Elimination :** Les coureurs s'élancent en groupe compact lors d'un premier tour parcouru à allure modérée.

- Un sprint est disputé à chaque tour dès le dixième tour de circuit.
- Après chaque sprint dès le 11<sup>ème</sup> tour, le dernier coureur, selon la position de la roue arrière sur la ligne d'arrivée, est éliminé, voir les 2 derniers ou les 3 derniers suivant le nombre de partants afin d'avoir que 21 coureurs en course à la fin du 25<sup>ème</sup> tour.
- La décision concernant les coureurs devant être éliminés est prise par des commissaires avant le nouveau sprint du prochain tour à suivre. Si aucune décision ne peut être prise dans ce délai, aucun coureur n'est éliminé avant le prochain sprint.
- Un coureur éliminé doit quitter le circuit immédiatement et chaque tour gagné par un ou plusieurs coureurs, n'empêche pas l'élimination.
- Les derniers coureurs restant en course disputent le sprint final. Le premier à franchir la ligne d'arrivée remporte la course. Les coureurs sont classés suivant leur place ou en ordre inverse selon le moment de leur élimination. *Le premier coureur éliminé est classé dernier, le second coureur éliminé est classé avant-dernier, et ainsi de suite..*

**Article 8 Dotations :** la compétition sportive est dotée

-d'une grille de prix FFC de **610€** sur les 20 premiers et de prix spéciaux de **91€** (Open-Access) sur 10 coureurs.

-d'un classement individuel avec récompense en nature des 3 premiers au podium jusqu'au 5<sup>ème</sup> du classement de l'épreuve et du 1<sup>er</sup> de chaque catégorie Elite, Open, Access, & U19.

**Article 9 Challenge Souvenir André CAILLAULT**

-d'un classement doté

1. D'un trophée remis au final du « challenge souvenir André Caillaault », le 16 juin.
2. A chaque manche, d'une grille de prix pour un total de **50€ et des points**, à savoir : 10 points au premier + 25€, 7 points au deuxième +15€, 5 points au troisième + 10€, 4pts au quatrième, 3 pts au cinquième, 2 points du 6<sup>ème</sup> au 8<sup>ème</sup> et 1 point du 9<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup>.
3. Le vainqueur final du challenge général sera l'addition des points des 2 manches et en cas d'égalité de points, le départage est le nombre de fois premier, de second et ainsi de suite sinon la meilleure place au classement officiel de la dernière épreuve. **La grille des prix du général est de : 120€ répartis au 1<sup>er</sup>/50€ 2<sup>e</sup>/30€ 3<sup>e</sup>/20€ et 10€ jusqu'au 5<sup>ème</sup>.**

**Article 10 Protocole :** Tout lauréat devra se présenter après l'arrivée, si possible en tenue sportive aux couleurs de son club pour le protocole à 21h45 à la salle des fêtes de Ste Maure de Touraine pour la remise des prix dont le challenge général.

**Article 11 Arbitrage :** les dispositions du présent règlement sont réputées validées par chaque coureur du seul fait de son engagement et accepte toutes les clauses. Pour tout litige, réclamation ou tout cas non prévu dans ce règlement, il est fait appel à l'arbitrage du collège des arbitres FFC ayant œuvrés sur l'épreuve et selon les règlements article 1.